

Conseil de sécurité, c'est-à-dire la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni et l'URSS. Si la ratification d'un seul de ces Etats fait défaut, la modification ne prendra jamais effet.

113. C'est pourquoi le représentant du Salvador propose que, si la conférence générale est convoquée, on soumette un grand nombre de modifications, afin que certaines d'entre elles au moins soient acceptées.

114. L'une des raisons de l'inquiétude extrême qui règne dans le monde — et qui suscite de sérieux conflits au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies — c'est que certains des Etats Membres manquent à l'obligation, reconnue par la Charte, de respecter les droits humains fondamentaux. Ce conflit s'est étendu également à des Etats qui ne sont pas membres de l'Organisation, mais qui ont reconnu dans des traités internationaux leur obligation de respecter ces droits. Dans sa résolution 272 (III) du 30 avril 1949, l'Assemblée générale a formulé des recommandations relatives aux cas de la Bulgarie et de la Hongrie, accusées de violation des droits précités. Cependant, pas un seul indice ne révèle le moindre amélioration de la situation dans les pays qui viennent d'être mentionnés; à ces pays d'autres se sont joints, comme la Tchécoslovaquie, où la presse mondiale a dénoncé des violations analogues des droits fondamentaux de l'homme.

115. Les droits de l'homme, conformément au droit international, ne sont soumis à la juridiction arbitraire d'aucun Etat; ils doivent être reconnus par tous.

116. La délégation du Salvador, qui a toujours ardemment défendu le principe de la non-intervention, a étudié attentivement les arguments présentés à propos de la Bulgarie et de la Hongrie. On a invoqué le principe de non-intervention, pour prétendre que l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas le droit de s'ingérer dans les problèmes qui concernent l'exercice des droits de l'individu dans les pays en question et l'administration de la justice en tant que fonction intérieure de leurs gouvernements. Pour le représentant du Salvador, les droits fondamentaux de l'homme dépassent la juridiction nationale ou intérieure des Etats. En se préoccupant de la reconnaissance et de la protection des droits fondamentaux de l'homme, l'Assemblée générale a inauguré une des activités essentielles de l'Organisation des Nations Unies.

117. La délégation du Salvador a accordé la plus grande attention au problème du sort final des anciennes colonies italiennes, ainsi qu'à la ques-

tion d'Indonésie. Elle est guidée, en la matière, par certains principes. Il faut, tout d'abord, appliquer le principe du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, toutes les fois que la population d'une colonie aspire à l'indépendance et qu'elle est, en outre, capable de s'administrer elle-même. Ensuite, il ne faut pas, dans des cas de ce genre, recommander le partage du territoire colonial considéré sans avoir, au préalable, consulté ses habitants; enfin, s'il s'avère que la population d'un territoire colonial n'est prête ni pour s'administrer elle-même ni pour l'indépendance complète, alors seulement il y a lieu de lui appliquer le Régime de tutelle, en remettant temporairement l'administration du territoire en question à une Autorité chargée de l'administration, ou à l'Organisation des Nations Unies, selon les circonstances. Quant à la durée de la tutelle, elle doit être celle qui est strictement nécessaire pour préparer le Territoire sous tutelle à accéder à l'indépendance complète avec un gouvernement qui lui soit propre.

118. M. Castro rappelle que la délégation du Salvador a défini sa position en ce qui concerne la question de la Grèce, pays qui est encore sous la menace permanente de l'ingérence de divers Etats voisins. Les dispositions adoptées par l'Assemblée générale en vue de protéger l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Etat grec ont été appuyées sans réserve par la délégation du Salvador.

119. Il en est de même en ce qui concerne la question de la Corée; deux représentants du Salvador ont participé aux travaux de la Commission des Nations Unies pour la Corée et cette Commission a pu contribuer, par ses recommandations et ses conseils, à la formation d'un gouvernement pour la partie sud du pays; le désir existe de parvenir à réaliser l'unité du peuple coréen à partir des principes démocratiques sur lesquels a été fondé ce gouvernement.

120. En ce qui concerne la question de l'internationalisation de Jérusalem et de la protection des Lieux saints, la délégation du Salvador défend, ainsi qu'elle l'a toujours fait, le principe de l'internationalisation, et continuera à le défendre avec la plus grande fermeté, afin d'éviter que des conflits intérieurs à Jérusalem ne risquent de rendre vaines et sans effets les résolutions 181 (II) et 194 (III) adoptées par l'Assemblée.

121. En terminant, M. Castro souligne que ses déclarations sont inspirées par le désir sincère du Gouvernement et du peuple du Salvador de contribuer à l'œuvre de paix dont est chargée l'Organisation des Nations Unies.

La séance est levée à 13 h. 05.

DEUX CENT VINGT-SIXIEME SEANCE PLENIERE

Tenue à Flushing Meadow, New-York, le vendredi 23 septembre 1949, à 15 heures.

Président: le général Carlos P. RÓMULO (Phillippines).

Discussion générale (suite): discours de M. Vychinsky (Union des Républiques socialistes soviétiques), Rahim Bey (Egypte), M. Stolk (Venezuela), M. van Zeeland (Belgique), M. Jooste (Union Sud-Africaine)

générale par laquelle l'Assemblée générale a commencé ses travaux, conformément à la tradition, doit lui permettre de mesurer ce qui a été fait dans le passé, de tracer les perspectives de son travail pour l'avenir et d'établir les conditions qui permettront à l'Organisation des Nations Unies de résoudre les problèmes qui se trouvent posés devant elle.

1. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que la discussion

2. Cependant, comme les débats des deux derniers jours l'ont montré, les représentants sont loin d'être unanimes à comprendre leur rôle de cette manière. C'est ainsi que l'un des représentants, M. Tsiang, qui parle au nom du gouvernement du Kuomintang, a tenté la veille (223ème séance) d'utiliser la tribune de l'Assemblée générale pour lancer des attaques perfides et calomnieuses contre l'URSS. M. Tsiang a voulu retracer les événements historiques, mais son exposé a manqué d'honnêteté élémentaire et il a grossièrement falsifié les faits. C'est ainsi, par exemple, qu'en dissimulant la vérité, M. Tsiang a oublié de rappeler que, il y a vingt-cinq ans, l'Union soviétique a été le seul pays à conclure avec la Chine un accord établissant les principes fondamentaux devant servir au règlement des questions pendantes entre les deux pays. En même temps, l'Union soviétique renonçait à tous les droits que les accords signés par le gouvernement tsariste lui accordaient en violation de la souveraineté chinoise.

3. M. Tsiang n'a fait que montrer la haine que les réactionnaires chinois, qui se sentent couler, nourrissent envers tous les éléments progressifs et démocratiques qui, dans tous les pays, luttent pour l'indépendance et pour la destruction du joug impérialiste. Mais il ne convient pas d'entrer dans une polémique avec M. Tsiang et ses semblables.

4. Passant au point central de son discours, M. Vychinsky dit que tout le monde sait que l'activité de l'Organisation des Nations Unies est étroitement liée avec les relations qu'entretiennent entre eux les Etats Membres de l'Organisation et surtout avec la politique étrangère des pays auxquels incombe la principale responsabilité de l'impulsion à donner aux travaux de l'Organisation. L'attitude de Membres tels que les Etats-Unis et le Royaume-Uni, qui dirigent le bloc d'Etats qu'ils ont formé, ne saurait manquer d'influer sur la situation au sein de l'Organisation.

5. L'année qui vient de s'écouler a été marquée par d'importants événements dans le domaine de la vie internationale. Ces événements ont montré que la majorité anglo-américaine qui prévaut à l'Assemblée générale, loin de chercher à renforcer l'autorité de l'Organisation et par conséquent la collaboration universelle, s'efforce de saper le prestige de l'Organisation.

6. Les faits montrent que, tout en soutenant en paroles l'Organisation des Nations Unies, les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni essaient d'agir en dehors de l'Organisation et souvent même contre les intérêts de celle-ci. Cela est évident, lorsque l'on voit que la Commission intérimaire a été créée illégalement, lorsque l'on voit qu'en dépit des dispositions de la Charte l'on a créé ce que l'on appelle la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans et la Commission des Nations Unies pour la Corée, lorsque l'on assiste à la campagne acharnée qui se poursuit contre le principe d'unanimité, alors que ce dernier est l'une des pierres angulaires de la Charte.

7. Il est également significatif de noter que, sur l'initiative des Etats-Unis et du Royaume-Uni, plusieurs pays ont signé le Traité de l'Atlantique nord qui constitue une tentative ouverte pour saper le prestige de l'Organisation des Nations Unies. Tout le monde se rappelle qu'en janvier

dernier le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a déclaré que le Traité de l'Atlantique nord n'était inspiré que par le désir de renforcer l'autorité de l'Organisation. Les auteurs du Traité invoquaient l'Article 51 de la Charte, qui prévoit le droit légitime de défense collective ou individuelle en cas d'agression armée contre un Membre de l'Organisation. En réalité, la formation du groupe des Etats signataires du Traité de l'Atlantique nord est en contradiction avec la Charte et constitue une violation directe par ces Etats des obligations qu'ils ont assumées en signant ce document.

8. En effet, le Gouvernement de l'Union soviétique a fait remarquer à de nombreuses reprises que l'Article 51 ne peut s'appliquer qu'en cas d'agression armée contre un Membre de l'Organisation. Or, ni les Etats-Unis, ni le Royaume-Uni, ni aucun autre membre de ce groupement à tendances agressives ne sont menacés d'une agression armée. Par conséquent, les références à l'Article 51 sont entièrement dénuées de fondement. Elles ne visent qu'à masquer le vrai sens politique du Traité de l'Atlantique nord et à tromper l'opinion publique. Dans ses notes du 20 janvier et du 31 mars 1949, le Gouvernement de l'URSS a montré que le Traité de l'Atlantique nord a été dicté avant tout par le désir des milieux dirigeants des Etats-Unis et du Royaume-Uni d'empêcher le plus grand nombre possible d'Etats de poursuivre une politique intérieure indépendante, d'utiliser ces Etats pour réaliser les plans agressifs des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Le Gouvernement de l'Union soviétique a montré que le Traité a également pour but de faire peur aux Etats qui ne veulent pas obéir aux ordres de l'alliance anglo-américaine qui recherche la domination mondiale, bien que la deuxième guerre mondiale, qui s'est terminée par la destruction de l'Allemagne fasciste, ait montré l'inanité de ce genre de prétentions.

9. Le caractère agressif du Traité de l'Atlantique nord se trouve entièrement confirmé par des déclarations que des personnalités officielles des Etats-Unis telles que le Président Truman, M. Acheson, Secrétaire d'Etat, le général Bradley, chef de l'état-major commun, ont faites récemment à propos du vote des crédits pour le réarmement des membres de l'alliance et pour d'autres entreprises destinées à la préparation d'une nouvelle guerre.

10. Nombre d'autres mesures dictées par la ligne politique que suivent actuellement les Etats-Unis et le Royaume-Uni sont également destinées à saper l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. C'est surtout le cas pour ce que l'on a appelé le Plan Marshall. Ce Plan, qui a échoué, est l'un des rouages principaux de la machine militaire que les Etats occidentaux montent contre l'URSS et contre les pays de démocratie populaire. Les organisateurs du Plan Marshall prétendent que celui-ci n'a pour but que de fournir une aide économique aux pays de l'Europe occidentale. En fait, ce Plan a divisé l'Europe en deux camps, et, en empêchant le développement de l'industrie nationale des pays de l'Europe occidentale, il est en train de conduire à l'abolition de la souveraineté nationale de ces pays.

11. Il ne fait mystère pour personne que, loin d'avoir contribué à assainir l'économie de l'Europe occidentale, le Plan Marshall n'a fait que compromettre complètement cette économie. Le rap-

port du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la situation économique mondiale, publié en juin 1949¹, confirme ce fait. Ce document montre nettement que, dans tous les pays de l'Europe occidentale, la production industrielle a fortement diminué au cours du premier trimestre de 1949. Cette diminution a été accompagnée d'une augmentation correspondante du chômage. Le nombre de chômeurs a augmenté au cours de cette période d'une fois et demie en France, de presque deux fois dans les zones d'occupation britannique et américaine en Allemagne, de deux fois aux Pays-Bas et en Norvège.

12. Comme on le sait, le chômage continue à augmenter aux Etats-Unis où, selon des données officielles auxquelles il ne faut évidemment pas attacher trop d'importance, il y a, en ce moment, plus de quatre millions de chômeurs. Le représentant de l'URSS est donc en droit de se fonder sur ces faits pour affirmer que le Plan Marshall a durement frappé les travailleurs des pays "marshallisés", qu'il a abaissé la capacité d'achat des masses et qu'il a contribué à leur appauvrissement.

13. Mais, à côté des pays de l'Europe occidentale qui portent le fardeau de l'aide qu'ils sont censés recevoir en vertu du Plan Marshall, l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire poursuivent avec succès leur plan de relèvement économique et de développement. L'Union soviétique accroît sans cesse sa puissance économique et élève les conditions culturelles et matérielles de vie du peuple soviétique.

14. Les chiffres récemment publiés par la Direction centrale de la statistique de l'URSS montrent que, dans le deuxième trimestre de 1949, la production industrielle de ce pays a augmenté de 20 pour 100 par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente. Le nombre des ouvriers de l'industrie augmente. Leur productivité s'accroît. Les prix des marchandises de grande consommation diminuent, le pouvoir d'achat des travailleurs devient de plus en plus grand. Le rapport du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la situation économique mondiale est obligé de reconnaître que, contrairement à ce qui se passait dans les pays de l'Europe occidentale et dans d'autres parties du monde, la production industrielle et agricole de l'Union soviétique et des pays de démocratie populaire a continué de croître au cours du premier trimestre de 1949.

15. La politique des Etats-Unis et du Royaume-Uni qui vise à affaiblir l'Organisation des Nations Unies est à la base de la situation peu satisfaisante qui existe dans des organes aussi importants de l'Organisation que le Conseil de sécurité, la Commission de l'énergie atomique, la Commission des armements de type classique, le Comité d'état-major et le Conseil économique et social. Dans tous ces organes, les Etats-Unis et le Royaume-Uni s'efforcent d'atteindre leurs propres buts, qui n'ont rien de commun avec les buts et les principes de l'Organisation des Nations Unies, et ils tentent, en s'appuyant sur une majorité docile, d'imposer leurs décisions aux autres Etats.

16. C'est en raison de cette politique qu'un organe aussi important que la Commission de l'énergie atomique n'a rien fait en l'espace de

presque quatre ans pour mettre en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale tendant à faire prendre des mesures en vue d'interdire l'arme atomique et d'établir un contrôle international sur l'énergie atomique pour assurer qu'elle ne sera pas utilisée à des fins militaires. Cette situation s'est produite parce que les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont sans cesse essayé d'imposer à la Commission leurs propres plans de contrôle international, plans qu'aucun Etat désireux de sauvegarder son indépendance et sa souveraineté ne saurait accepter.

17. De même, la Commission des armements de type classique, à qui est confiée l'importante tâche de préparer des mesures en vue de la réduction des armements et des forces armées, n'est encore arrivée à aucun résultat.

18. Quant au Conseil économique et social, celui-ci ne s'occupe nullement de problèmes fondamentaux de collaboration économique internationale tels que l'aide au relèvement économique des pays ayant souffert de la guerre, les droits syndicaux, la lutte contre le chômage qui sévit de plus en plus dans les pays capitalistes. Il préfère s'occuper de "problèmes" tels que celui des effets de la mastication de la feuille de coca.

19. On ne saurait accepter une telle situation. L'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures en vue d'éloigner les obstacles qui s'opposent au fonctionnement normal de ses organes. Elle doit prendre les mesures nécessaires pour accomplir les tâches fondamentales posées devant elle.

20. L'Union soviétique estime qu'il est indispensable de déclarer que la situation au sein de l'Organisation des Nations Unies ne peut s'améliorer que si tous les Membres de l'Organisation observent scrupuleusement la Charte et, au lieu de poursuivre leurs buts égoïstes, font tous leurs efforts pour accroître l'autorité de l'Organisation.

21. Cependant, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, ainsi que certains pays qui marchent à leurs suite, s'efforcent de détruire la coopération internationale, de former des groupes à tendance agressive, de préparer une nouvelle guerre. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni poursuivent une course effrénée aux armements, augmentent leurs dépenses militaires, créent sans cesse de nouvelles bases militaires sur le territoire d'autres pays et se livrent, comme chacun sait, à une propagande sans mesure en faveur de la guerre.

22. La preuve de ce qu'affirme M. Vychinsky est donnée par le fait que, en 1950, les Etats-Unis dépenseront pour des buts purement militaires 14 milliards 300 millions de dollars, alors qu'en 1949 ils n'avaient dépensé que 11 milliards de dollars et que les chiffres correspondants pour 1936 étaient de 1 milliard 100 millions de dollars et, pour 1937-1938, de 1 milliard 200 millions de dollars. Ainsi donc, les dépenses militaires des Etats-Unis en 1950 dépasseront de douze fois les crédits militaires des Etats-Unis à la veille de la deuxième guerre mondiale. En même temps, les dépenses des Etats-Unis pour l'hygiène, l'éducation publique et la sécurité sociale ne s'élèveront qu'à 2 milliards 300 millions de dollars.

23. La course aux armements se poursuit également au Royaume-Uni, où les dépenses militaires s'accroissent d'année en année et où le vieux mot d'ordre de Goering: "Des canons plutôt que du beurre", est fort répandu aujourd'hui.

¹ Voir *Rapport sur l'économie mondiale, 1948*, Publications des Nations Unies, numéro de vente: 1949.II.C.3.

24. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont créé des états-majors communs auxquels participent les représentants de pays membres des blocs agressifs. Ces organismes s'occupent maintenant de préparer les plans d'une nouvelle guerre et comptent beaucoup sur la bombe atomique dans laquelle les bellicistes mettent leurs espoirs. Est-il étonnant que, dans cette situation, les Etats-Unis et le Royaume-Uni refusent de conclure une convention portant interdiction de l'arme atomique?

25. Il est bon de rappeler ici que les peuples civilisés ont depuis longtemps condamné l'emploi, en temps de guerre, des gaz comme arme d'extermination massive et qu'ils ont depuis longtemps renoncé à cet engin de guerre. Néanmoins, les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni ne désirent pas entrer dans la même voie en ce qui concerne l'arme atomique et n'entendent pas renoncer à ce moyen de destruction massive.

26. Loin de tenir compte de la résolution 110 (II) du 3 novembre 1947 de l'Assemblée générale où il était demandé que des mesures fussent prises contre les incitateurs à un nouveau conflit, les milieux dirigeants des Etats-Unis et du Royaume-Uni poursuivent de plus en plus intensément leur propagande de guerre. Celle-ci a pour but de justifier devant les masses populaires les mesures militaires prises par ces deux pays et de créer une hystérie de guerre permettant d'affecter des sommes sans cesse accrues à des fins militaires. Cela a été ouvertement reconnu par la revue américaine *U. S. News and World Report* qui, dans son numéro du 5 août dernier, a dit :

"Il est plus difficile cette année que l'an dernier de faire admettre l'aide aux autres pays. Il faut battre une fois de plus le tam-tam pour provoquer la crainte de la guerre et susciter un intérêt en faveur de dons d'armes à l'étranger. Les rumeurs de guerre sont fausses et artificielles, mais on les considère indispensables pour exciter le Congrès suffisamment pour obtenir de lui un vote favorable."

27. Lorsqu'on lit des déclarations de ce genre, on peut facilement se représenter combien les menteurs et les falsificateurs professionnels répandent de venin pour permettre aux incitateurs à la guerre de mieux atteindre leurs objectifs.

28. Telle est la politique que les Etats-Unis et le Royaume-Uni poursuivent en vue d'établir leur domination sur le monde. Le maréchal Staline, chef du Gouvernement de l'Union soviétique, a dit : "La politique des dirigeants actuels des Etats-Unis et du Royaume-Uni est une politique d'agression, de déclenchement d'une nouvelle guerre".

29. A cette politique s'oppose l'attitude de l'URSS qui poursuit une politique de paix et de collaboration avec tous les pays qui désirent cette collaboration. L'Union soviétique fait de son mieux pour renforcer l'autorité de l'Organisation des Nations Unies qui, selon les paroles du chef du Gouvernement de l'Union soviétique, est "un instrument précieux de maintien de la paix et de la sécurité internationales".

30. M. Vychinsky rappelle qu'à une séance plénière de la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1946, la délégation de

l'URSS a solennellement affirmé que le peuple soviétique est convaincu que l'établissement d'une collaboration large et amicale entre tous les peuples du monde répond entièrement aux intérêts de l'Union soviétique ainsi que de tous les pays pacifiques.

31. Le maréchal Staline, chef des peuples de l'Union soviétique, a dit en 1934 : "Notre politique extérieure est nette. C'est une politique de maintien de la paix et de développement de relations commerciales avec tous les pays. L'URSS ne songe à menacer personne et encore moins à attaquer qui que ce soit. Nous voulons la paix et nous défendons la cause de la paix. Nous ne craignons pas les menaces, et nous sommes prêts à répondre coup pour coup aux incitateurs à la guerre".

32. Cinq ans plus tard, en mars 1939, le maréchal Staline, parlant à nouveau de la politique extérieure de l'Union soviétique, a déclaré : "Nous sommes partisans de la paix et du développement de relations commerciales avec tous les pays. Nous maintiendrons cette position dans toute la mesure où les autres pays manifesteront les mêmes dispositions à l'égard de l'Union soviétique et où ils ne tendront pas à léser nos intérêts".

33. Aujourd'hui, l'URSS demeure fidèle aux principes exposés par son grand dirigeant. Dans sa politique extérieure, l'Union soviétique défend sans cesse la cause de la paix en dénonçant les incitateurs à une nouvelle guerre, qui veulent plonger le monde dans une nouvelle et effroyable catastrophe. A l'heure où se poursuit la mobilisation des forces d'agression, l'URSS estime qu'il est de son devoir d'élever de nouveau sa voix contre la préparation d'un nouveau conflit et en faveur de la défense de la paix mondiale.

34. Dans tous les pays du monde, un puissant mouvement des masses populaires en faveur de la paix se poursuit et se développe sans cesse. Les forces démocratiques et pacifiques croissent cent fois plus vite que les sinistres armées des incitateurs à la guerre. La résolution des éléments démocratiques qui entendent s'opposer aux basses manœuvres des agresseurs impérialistes se développe également. Les Nations Unies, qui ont déclaré dans la Charte de leur Organisation qu'elles entendaient préserver les générations futures du fléau de la guerre et unir leurs forces en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales, se doivent de joindre leur voix à celle des millions d'hommes qui s'élèvent contre la guerre, qui demandent la paix et l'amitié internationales.

35. Conformément aux instructions de son Gouvernement, la délégation de l'Union soviétique demande instamment à l'Assemblée générale de prendre des mesures en vue de consolider la paix et d'éloigner la menace d'une nouvelle guerre qui créent les Etats groupés en blocs agressifs sous l'égide des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Conformément aux instructions de son Gouvernement, la délégation de l'URSS invite l'Assemblée générale à adopter les propositions suivantes (A/996) :

"1. L'Assemblée générale condamne les préparatifs d'une nouvelle guerre qui se poursuivent actuellement dans un certain nombre de pays, et notamment aux Etats-Unis d'Amérique et en Grande-Bretagne, préparatifs qui trouvent leur

* Voir les Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale, 42ème séance plénière.

expression dans la propagande belliciste encouragée par les gouvernements, la course aux armements et l'hypertrophie des budgets de guerre qui constituent un lourd fardeau pour les populations, la création de nombreuses bases militaires, navales et aériennes sur le territoire d'autres pays, la constitution de blocs militaires d'Etats qui nourrissent des desseins agressifs à l'égard des pays démocratiques pacifiques et la mise en œuvre d'autres mesures tendant à des fins d'agression.

"2. De même que les nations civilisées ont depuis longtemps déjà condamné l'utilisation à des fins militaires des gaz asphyxiants et des armes bactériologiques, comme constituant un crime de la plus haute gravité contre l'humanité, l'Assemblée générale considère que l'emploi des armes atomiques et d'autres moyens de destruction massive des populations est contraire à la conscience et à l'honneur des nations et incompatible avec la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, et tient pour inadmissible tout nouveau retard apporté à l'adoption par les Nations Unies de mesures pratiques en vue de l'interdiction inconditionnelle des armes atomiques et de l'établissement d'un contrôle international pertinent et rigoureux.

"3. L'Assemblée générale invite toutes les nations à régler leurs différends et désaccords par des moyens pacifiques sans avoir recours à la force ou à la menace d'employer la force. Prenant acte à ce propos du désir et de la volonté inébranlables des peuples d'écarter la menace d'une nouvelle guerre et d'assurer le maintien de la paix, qui, dans tous les pays, trouvent leur expression dans un puissant mouvement populaire en faveur de la paix, dirigé contre les fauteurs de guerre, et consciente du fait que les cinq Puissances, membres permanents du Conseil de sécurité, portent la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Assemblée générale émet le vœu unanime que les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la Chine, la France et l'Union des Républiques socialistes soviétiques unissent leurs efforts dans ce dessein et concluent entre eux un pacte en vue de l'affermissement de la paix."

36. RAHIM Bey (Egypte) déclare que l'atmosphère politique dans laquelle l'Assemblée générale se réunit à l'occasion de sa quatrième session n'est pas celle qu'on avait espérée. Il règne un état de tension et d'inquiétude. Après trois années d'efforts incessants et acharnés pour maintenir la paix et la sécurité, la menace de la guerre plane encore sur le monde.

37. La crise de Berlin qui, au début de la troisième session, constituait une véritable menace à la paix, a été résolue, mais bon nombre de questions d'importance vitale pour la paix du monde sont encore en suspens et les désaccords entre les grandes Puissances restent accusés. Il sera donc nécessaire de redoubler d'efforts pendant et après la présente session pour atteindre le but suprême, la paix et la sécurité.

38. Quatre ans après la fin des hostilités, aucun traité de paix n'a été conclu avec l'Allemagne, l'Autriche et le Japon. L'inscription répétée à l'ordre du jour de l'Assemblée de la question grecque, de celles de l'interdiction de l'arme atomique et du contrôle de l'énergie atomique, de la Corée, de l'Indonésie et de l'admission de nouveaux Membres, indique que le but suprême

est encore loin d'être atteint et que bien peu de progrès ont été réalisés.

39. Dans le Proche-Orient, cette importante région de caractère stratégique située aux confins de trois continents, la situation est loin d'être rassurante. Le mécontentement, l'inquiétude et l'insécurité s'y manifestent par des signes certains.

40. A la frontière orientale de l'Egypte, en Palestine, les opérations militaires ont cessé, mais la misère, la désorganisation et l'instabilité demeurent. Un million environ de réfugiés arabes errent encore dans le désert chassés de leurs foyers; ils ont faim, ils sont sans abri, ils sont la proie du désespoir.

41. En Libye, au-delà de la frontière occidentale de l'Egypte, un autre pays arabe réclame son indépendance et son unité après une longue période de souffrance et d'oppression. Ses habitants se tournent vers l'Assemblée dont ils attendent la réalisation de leurs aspirations légitimes.

42. En Egypte même, la population est tourmentée et inquiète: elle ne peut oublier que la question égyptienne reste en suspens. On n'a pas encore apporté à cette question la solution qu'elle mérite conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies et aux principes élémentaires de la justice.

43. L'Extrême-Orient donne également le spectacle de l'instabilité et de l'insécurité. La question indonésienne n'est pas encore résolue. La vaillante nation chinoise est en proie aux ravages d'une guerre qui se prolonge. Les Coréens, malheureusement, se voient contester le droit de réaliser l'unité de leur pays.

44. Cette inquiétude et cette insécurité qui obscurcissent l'horizon en Europe, au Proche-Orient et en Extrême-Orient constituent une menace réelle à la paix du monde. Seule la coopération au sein de l'Assemblée dissipera ces nuages et créera une atmosphère de confiance et de sécurité véritables.

45. Dans son rapport¹, le Secrétaire général fait entendre une note optimiste, qu'il faut attribuer surtout aux progrès marqués qui ont été réalisés dans le domaine des activités économiques de l'Organisation des Nations Unies. Qu'on ne s'étonne pas toutefois d'entendre parler de temps à autre des imperfections de l'Organisation. La tendance troublante qu'elle manifeste parfois à s'incliner devant le fait accompli est extrêmement alarmante.

46. Pour sa part, le représentant de l'Egypte s'efforcera loyalement de contribuer à la recherche du règlement constructif et pacifique de tous les problèmes qui se posent à l'Organisation.

47. Il ne se propose pas d'examiner en détail tous les problèmes importants inscrits à l'ordre du jour, mais désire insister brièvement sur certaines questions présentant un intérêt vital pour la région du Proche-Orient.

48. Le problème de Palestine est pour l'Egypte une cause de graves inquiétudes. Le partage de ce pays rappelle malheureusement d'autres partages de territoire, effectués après et avant 1914, auxquels nous devons quelques-unes des pages les plus sombres de l'histoire de la diplomatie

¹ Voir les Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Supplément No 1.

internationale. C'est ce que prouvent les misères passées et présentes de la Terre sainte déchirée par les luttes et les dissensions.

49. Aussi longtemps que le problème angoissant des réfugiés arabes ou, en fait, le problème même de la Palestine ne sera pas résolu, le Moyen-Orient ne peut connaître de sécurité durable. Tant que l'on n'aura pas trouvé, aux nombreux aspects de ce problème, une solution conforme aux justes principes de la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale, il n'y aura ni paix ni stabilité réelles dans cette région et par conséquent dans l'ensemble du monde. A ce propos, la délégation égyptienne regrette de devoir rappeler que même la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale du 11 décembre 1948 est restée lettre morte. Dans l'avenir comme par le passé, l'Égypte continuera à coopérer avec les Nations Unies afin d'aboutir à une solution juste et définitive du problème et elle continuera à contribuer activement à la restauration de la paix, de l'ordre et de la stabilité dans cette région troublée.

50. Une question tout aussi importante qui est inscrite à l'ordre du jour est celle du sort des anciennes colonies italiennes. A cet égard, la position de l'Égypte est bien connue. Elle a été clairement exposée lors de la troisième session au cours des débats de l'Assemblée générale et de la Première Commission.

51. La délégation égyptienne reste déterminée à demander avec insistance l'unité et l'indépendance de la Libye. Le droit de la population libyenne à l'unité et à l'indépendance est incontestable. On admet d'une manière générale qu'elle est suffisamment évoluée pour accéder à l'indépendance, et l'unité du pays est fondée sur les liens solides que créent la religion, la race, la culture, une tradition commune et les liens économiques.

52. L'unité et l'indépendance de la Libye est la seule solution qui soit équitable. Cette solution est parfaitement compatible avec la lettre et l'esprit de la Charte, et elle présente l'avantage de répondre aux espoirs et aux aspirations des habitants du pays. De plus, elle est une garantie de paix et de sécurité durables en cette région importante du bassin méditerranéen.

53. En ce qui concerne le sort des anciennes colonies italiennes de l'Afrique orientale, l'Égypte restera fidèle aux principes et à l'idéal élevé de la Charte, qui ont toujours inspiré son attitude dans le passé. Elle tiendra pleinement compte des intérêts des habitants de ces territoires.

54. Passant à la question indonésienne, Rahim Bey rappelle que l'Égypte a, dès le début, reconnu la République et elle est en profonde sympathie avec le peuple indonésien qui défend ses droits et ses aspirations légitimes. La délégation égyptienne espère que les négociations qui se poursuivent entre les Pays-Bas et l'Indonésie, sous les auspices des Nations Unies et conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949¹, aboutiront à des résultats satisfaisants. Il est convaincu que la modération prévaudra, que toutes les parties feront preuve de clairvoyance et de patience et seront animées d'un désir sincère de conciliation.

55. La délégation égyptienne note avec le plus profond regret qu'en raison des désaccords existant entre les grandes Puissances le Conseil de

sécurité n'a pas été en mesure de créer les forces armées envisagées à l'Article 43 de la Charte.

56. Jusqu'ici, les Puissances mentionnées à l'Article 106 de la Charte ne se sont pas acquittées des responsabilités prévues à l'Article 43. Il faut remédier par des mesures appropriées et efficaces à cet état de choses. Si les Nations Unies continuent à ne pas pouvoir disposer de forces armées, elles pourraient se trouver dans une situation précaire, analogue à celle qui a provoqué l'échec des efforts tentés par la Société des Nations en faveur de la paix. La mésentente persistante entre les grandes Puissances a encore aggravé cette situation regrettable et empêché que l'accord se fasse, non seulement sur la question de l'interdiction de l'arme atomique et du contrôle de l'énergie atomique et des autres engins de destruction massive, mais encore sur celle de la réduction et de la réglementation des armements de type classique.

57. L'un des buts principaux de l'Organisation des Nations Unies consiste à s'assurer la collaboration des diverses nations pour résoudre les problèmes économiques mondiaux. La délégation égyptienne reconnaît la valeur des efforts accomplis à cet égard par l'Organisation et les institutions spécialisées, mais elle espère que l'on prendra à l'avenir des mesures plus constructives. Le développement économique n'est pas seulement nécessaire pour élever le niveau de vie des peuples, il est indispensable au maintien de la paix.

58. L'accroissement de la production, du commerce mondial et de la consommation, la stabilité et la convertibilité des devises, l'accroissement du volume des échanges monétaires entre nations, la possibilité d'obtenir les services d'experts et de techniciens, le libre échange des idées scientifiques et des connaissances pratiques sont autant de moyens qui permettent d'atteindre ce but. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ont certes beaucoup fait pour encourager la coopération entre nations, mais il reste encore beaucoup à faire. La délégation égyptienne espère que l'assistance qui sera accordée par les Nations Unies permettra à tous de vivre mieux et de vivre en paix.

59. Les Membres ont le devoir sacré de veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies s'acquitte de sa tâche et ne dégénère pas en instrument de pression politique. La Charte a été conçue dans l'espoir que cette Organisation serait la tribune suprême où s'exprimerait l'opinion mondiale et le vivant symbole de la paix et de la justice.

60. Les tentatives qui ont été faites en vue de donner une certaine orientation à la solution de divers problèmes, dont quelques-uns se rapportaient tout particulièrement au Moyen-Orient, et les pressions qui ont été exercées dans certains cas ont eu certainement des conséquences néfastes pour l'Organisation des Nations Unies. Il faut empêcher ces pratiques de réussir ou de faire obstacle aux efforts entrepris par l'Organisation pour instaurer le règne de la paix et de la justice.

61. Tous doivent s'unir pour combattre cette dangereuse tendance en suscitant, par la coopération, un mouvement collectif en faveur de la paix. De cette manière, tous contribueront à faire de l'Organisation un organe suprême, indiscutablement qualifié pour défendre les intérêts de l'humanité. Tel est le but qu'il faut poursuivre

¹ Voir le document S/1234.

au cours de cette session comme au cours des sessions futures.

62. En concluant, Rahim Bey lance aux Membres un appel leur demandant d'allier leurs forces dans un geste d'union sacrée afin que la lumière se fasse dans le monde entier et dissipe les ténèbres où il se trouve en ce moment. Les épreuves du passé ont permis à tous les représentants réunis en ce lieu d'enrichir leur expérience, aussi savent-ils que la tâche à accomplir sera difficile. Mais ils sont résolus de tout cœur à supporter le fardeau dont on les a chargés, afin de trouver la juste solution de problèmes qu'il est si urgent de résoudre pour le bien de l'humanité. Rahim Bey exprime l'espoir que la quatrième session de l'Assemblée générale marquera un progrès vers une ère de stabilité et de paix.

63. M. STOLK (Venezuela) rappelle d'abord que le 24 octobre 1949 marquera le quatrième anniversaire de la date à laquelle ont été déposées les ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies, acte qui a précédé de quelques mois la première réunion, à Londres, de l'Assemblée générale. A cette époque, la gravité des nombreux problèmes qui se posaient alors jetait un voile sur l'optimisme dans lequel l'Organisation des Nations Unies avait commencé son existence. Nombre de délégations insistèrent sur la nécessité d'éviter les erreurs du passé et rappelèrent à maintes reprises, au cours des débats, les raisons de l'échec subi par la Société des Nations. Divers représentants indiquèrent le rôle que devraient jouer, dans le développement d'une véritable coopération internationale, les grandes Puissances et celles que l'on appelle les moyennes et les petites nations. L'énergie atomique, elle aussi, fut citée au nombre des questions fondamentales que posait le dilemme de la paix et de la guerre. Bien que l'on doutât qu'il fût possible de maintenir l'unité d'action entre les grandes Puissances après la fin des hostilités, on espérait qu'à force de compréhension et de tolérance on pourrait vaincre les difficultés et accomplir des progrès constants dans la poursuite des idéaux définis dans la Charte.

64. Depuis lors, l'activité de l'Organisation des Nations Unies s'est développée de façon surprenante. Ses organes principaux et une multitude d'organismes subsidiaires se sont consacrés à un labeur sans relâche, tandis que le Secrétariat acquérait une grande expérience et apportait à l'œuvre de l'Organisation, avec un enthousiasme digne d'éloges, une précieuse contribution technique et pratique. Mais toute cette œuvre a subi la pression constante d'événements politiques, de troubles sociaux et de périlleuses crises économiques qui ont paralysé la coopération internationale et suscité de nombreuses difficultés à ceux qui recherchaient le plus petit dénominateur commun susceptible de concilier les divergences fondamentales et de rapprocher les tendances opposées.

65. Il y a un an à peine, l'Assemblée générale se réunissait à Paris dans une indéniable atmosphère de crainte. La division des grandes Puissances, aggravée par le blocus de Berlin, provoquait, sur le plan international, une tension qui suscitait le scepticisme de l'opinion publique. Mais, au sein de l'Organisation des Nations Unies et, surtout, à l'Assemblée générale, le bon sens et le ferme propos de déceler les moindres possibilités d'accord ont prévalu. A l'unanimité,

l'Assemblée a adopté la résolution 190 (III) dont le texte avait été proposé par le Mexique, et qui demandait aux grandes Puissances de reprendre leurs efforts afin de régler leurs différends et d'établir une paix permanente. En même temps, le Président du Conseil de sécurité et celui de l'Assemblée générale, de concert avec le Secrétaire général et les délégations de l'Argentine, de la Belgique, du Canada, de la Chine, de la Colombie et de la Syrie, épuisaient tous les moyens en leur pouvoir à la recherche d'une solution que pussent accepter les parties au différend créé par le blocus de Berlin.

66. La levée du blocus et la réunion, à Paris, du Conseil des Ministres des affaires étrangères ont été le résultat de cette action concertée. Mais il subsiste encore entre les grandes Puissances des divergences fondamentales; le règlement définitif de la guerre et la signature des traités de paix constituent une condition première, indispensable au fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et à la solution satisfaisante des problèmes d'ordre politique déjà indiqués. Un grand nombre des dispositions de la Charte ne peuvent jouer tant que n'aura pas été dépassée cette première étape et la coopération réelle et efficace de tous les Etats Membres ne pourra, elle non plus, porter ses fruits tant que n'aura pas été accomplie la tâche difficile de liquider le conflit. Le chemin à parcourir pour atteindre le but final est semé de difficultés qui contribuent à entretenir la méfiance réciproque, et bien des pays, soucieux de protéger leurs intérêts communs et les principes sur lesquels repose leur civilisation, se sont sentis contraints de se grouper pour faire face à toute éventualité.

67. Cependant, les chances de progrès dans la voie qui mène à la paix permanente semblent plus grandes cette année que l'an passé. Dans l'introduction de son rapport annuel, le Secrétaire général se montre franchement optimiste à cet égard et le Président a soutenu cette même opinion lorsqu'il a exprimé l'espoir que la présente session de l'Assemblée serait connue sous le nom d'"Assemblée de la paix" (220ème séance). En effet, le fait que les différends entre les grandes Puissances ont été contenus dans des limites pacifiques, la régression de la crainte d'une nouvelle guerre et l'œuvre concrète accomplie par l'Organisation des Nations Unies au cours des derniers mois permettent d'espérer des résultats plus positifs que par le passé.

68. M. Stolk rappelle les démarches médiatrices et conciliatrices entreprises par le comte Bernadotte, qui a péri en pleine réalisation de ses efforts en faveur de la paix en Palestine; grâce aux efforts du Médiateur par intérim ces démarches ont abouti à la conclusion des conventions d'armistice entre les parties intéressées. Il ajoute qu'ainsi est démontrée la valeur indéniable des méthodes de règlement pacifique lorsque l'Organisation des Nations Unies les applique pour apaiser des différends. En Indonésie, il semble bien que, grâce à la même action conciliatrice de l'Organisation des Nations Unies, l'on soit entré dans une voie qui conduira à un accord harmonieux et définitif entre les autochtones et les Européens. Au Cachemire, il y a lieu d'espérer que les travaux activement menés par la Commission permettront d'élaborer en fin de compte un plan offrant de même des garanties équitables en vue de la solution du conflit.

69. Dans le domaine économique et social, l'activité a été considérable au cours de l'année qui fait l'objet du rapport du Secrétaire général. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées ont grandement coopéré pour améliorer les conditions de production et de répartition des produits alimentaires et elles ont prêté beaucoup d'attention aux problèmes du travail, de l'hygiène, de la nutrition, de la protection de l'enfance, de la réglementation des stupéfiants, de l'éducation, des réfugiés, etc. Le représentant du Venezuela cite à cet égard l'attribution de bourses pour la formation de spécialistes, l'organisation de séminaires et d'autres services analogues pour l'assistance sociale; il souligne l'intérêt tout particulier accordé, au cours de l'année écoulée, au problème du développement économique des pays insuffisamment développés, aux moyens de favoriser le plein emploi et la stabilité économique, ainsi qu'à l'assistance technique nécessaire pour atteindre ces buts et améliorer en même temps d'une façon générale le niveau de vie des habitants. La délégation du Venezuela a toujours manifesté un vif intérêt pour les problèmes relatifs au développement économique et souhaité que l'on en étudie les multiples aspects en prenant pour base le vaste programme commun d'assistance technique en vue du développement économique à entreprendre par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, présenté par le Conseil économique et social¹. Toute cette activité déployée à la fois sur les plans économique, social et culturel tend à neutraliser les tendances politiques qui s'opposent au retour de la confiance internationale.

70. L'on assiste à une consolidation progressive du Régime de tutelle de l'Organisation des Nations Unies, consolidation qui se fait dans l'intérêt des Territoires sous tutelle, et qui permettra à leurs populations de disposer librement de leur propre destin. La situation des territoires dits non autonomes a fait l'objet des préoccupations de l'Assemblée générale qui a créé un Comité spécial pour l'examen des renseignements transmis en vertu de l'Article 73 e de la Charte. Ainsi pourra s'établir, entre les Puissances responsables de l'administration de ces territoires et les autres Etats Membres, une collaboration pacifique en vue de favoriser les progrès de l'ensemble de ces populations sans que, pour cela, se trouve amoindrie la souveraineté desdites Puissances.

71. M. Stolk affirme à nouveau que les causes principales qui paralysent l'action de l'Organisation et entravent l'application de certaines dispositions de la Charte résident dans le désaccord entre les grandes Puissances.

72. L'application de la règle de l'unanimité a fait surgir de nouveaux obstacles. Son effet s'est dernièrement fait sentir à propos de l'admission de nouveaux Membres. A ce sujet, la délégation du Venezuela confirme les observations qu'elle a antérieurement formulées.

73. L'emploi du veto pour empêcher l'admission de nouveaux Membres dans l'Organisation apparaît injustifié quand ce sont des raisons différentes de celles prévues à l'Article 4 de la Charte qui le motivent; il va à l'encontre des dispositions expresses de cet Article et méconnaît l'avis for-

mulé par la Cour internationale de Justice¹. Si un Etat est pacifique, accepte les obligations de la Charte, est capable de les remplir et disposé à le faire, cela est suffisant pour prendre une décision sur sa demande d'admission; le fait que quatorze demandes soient actuellement en suspens porte atteinte à l'autorité et au prestige de l'Organisation des Nations Unies.

74. L'interprétation des dispositions de la Charte a donné lieu à des décisions contradictoires et a provoqué des déclarations assez violentes, notamment lorsqu'il s'est agi de déterminer la portée exacte du principe de non-intervention que consacre le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, lequel sauvegarde la souveraineté des Etats en ce qui concerne les affaires qui relèvent essentiellement de leur compétence nationale. Très souvent, la situation est déterminée par des facteurs politiques, ce qui risque de donner lieu à des interprétations contradictoires. Dans de nombreux cas, la minorité a nettement combattu l'opinion de la majorité parce qu'elle estimait que celle-ci violait les dispositions de l'Article en question. Cet état de choses aggrave la scission et nuit à la coopération internationale dans des domaines aussi importants que les droits de l'homme par exemple. Un grand nombre d'Etats hésiteraient peut-être à souscrire en temps utile au pacte relatif aux droits de l'homme et aux mesures d'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 217 (III) du 10 décembre 1948, s'ils constataient que l'on a l'intention de faire intervenir la politique comme moyen de pression dans l'interprétation des différentes clauses, dans les cas de prétendues violations. La délégation du Venezuela voudrait que soit définie de façon plus précise la portée de ce principe de non-intervention, tel que la Charte le consacre, en regard des dispositions de la Charte relatives aux principes généraux de la coopération internationale dans les domaines économique, social, culturel et humanitaire. La Cour internationale de Justice ou la Commission du droit international pourraient être d'un appui précieux si elles examinaient la question et faisaient connaître leur opinion à ce sujet. La délégation du Venezuela estime également que la Cour est appelée à jouer un rôle prépondérant chaque fois que surgira au sein de l'Assemblée générale un différend relatif à l'existence de faits qui, s'ils étaient établis, constitueraient une violation d'une obligation internationale.

75. L'Article 43 de la Charte n'a pu non plus recevoir application. Le désaccord existant au sujet du problème des armements et de celui de l'interdiction ou du contrôle de l'énergie atomique et des autres armes de destruction massive, subsiste plus ou moins au même degré. On dit que tant que l'on ne sera pas parvenu à assurer la sécurité, le désarmement ne pourra être effectué, mais, en même temps, le retard apporté à conclure un accord sur ces problèmes empêche les craintes de s'apaiser, et fait apparaître les armements comme le moyen indispensable pour sauvegarder la paix et la sécurité contre une agression possible. Des raisons analogues empêchent l'accord de s'effectuer entre les Puissances de l'est et de l'ouest quant aux moyens à trouver pour assurer

¹ Voir *Assistance technique en vue du développement économique*, Publications des Nations Unies, numéro de vente: 1949.II.B.1.

¹ Voir *l'Admission d'un Etat aux Nations Unies (Charte, Article 4), avis consultatif C.I.J., Recueil, 1948, page 57.*

l'utilisation de l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques. La délégation du Venezuela espère que les obstacles qui se sont présentés sur la voie de la solution de ces problèmes n'entraîneront pas l'abandon prolongé des efforts nécessaires pour atteindre à cette solution.

76. M. Stolk termine en disant que la délégation du Venezuela s'associe pleinement aux désirs et aux vues de tous ceux qui souhaitent un entier succès aux délibérations de l'Assemblée générale. Il ne croit pas que les accusations lancées dans le passé cesseront brusquement de se faire entendre. Mais la délégation du Venezuela a confiance et estime que les circonstances favorables que M. Stolk vient d'évoquer au cours de son intervention justifieront finalement la splendide espérance exprimée par le Président quand il a déclaré que cette Assemblée serait l'Assemblée de la paix. C'est seulement par l'action de l'Organisation des Nations Unies, inspirée par la vérité, la justice et l'équité, que tous les pays pourront concilier leurs intérêts et trouver le chemin qui mène au rapprochement, à l'amitié et à une coopération internationale efficace.

77. M. VAN ZEELAND (Belgique) déclare avoir constaté qu'un journal américain, tout récemment, commentant les premières réunions de l'Assemblée, semblait croire que les Nations Unies étaient arrivées déjà à l'âge de la majorité. C'était peut-être un peu trop d'optimisme. D'une organisation aussi vaste, dont les buts sont aussi ambitieux — nécessairement d'ailleurs, et légitimement — il ne faut pas attendre qu'elle mûrisse rapidement. Une bonne part des difficultés de la défunte Société des Nations étaient nées des espoirs excessifs et des impatiences dont son berceau avait été entouré. L'Organisation des Nations Unies en est encore à ses premiers pas. Mais il ne conviendrait pas de se réfugier derrière un facile scepticisme pour prétendre ignorer les erreurs, oublier les lacunes, laisser passer des occasions et, ainsi, risquer une fois de plus d'arriver trop tard. C'est l'avantage d'une libre discussion générale que de permettre aux Membres de l'Organisation de faire le point, d'évoquer les questions dont l'ampleur dépasse n'importe quelle commission et dont la solution serait dépassée également par l'ampleur même du sujet.

78. Les discours prononcés jusqu'ici ont projeté le faisceau de l'examen sur de nombreux aspects de la vie de l'Organisation, de ses besoins, de ses possibilités. A son tour, M. van Zeeland soumettra à l'Assemblée quelques réflexions d'un caractère fort général, certes, mais qui restent en contact étroit avec les réalités concrètes telles qu'elles se présentent en ce moment. Ces réalités intéressent directement les Nations Unies à la fois par les limites qu'elles posent et par les possibilités qu'elles offrent à l'action de l'Organisation sur le plan qui lui est propre, c'est-à-dire le plan mondial.

79. Il serait vain de se faire illusion. Le rôle que les Nations Unies ont joué depuis la naissance de cette Organisation dans les rapports des Etats et des hommes entre eux a déçu une large partie de la population. Parmi ceux qui sont aujourd'hui les plus critiques se rencontrent ceux qui restent malgré tout les plus convaincus de la nécessité d'une organisation des relations internationales sur le plan mondial.

80. Est-ce le moment de rechercher les causes de cet échec relatif des Nations Unies? M. van Zeeland ne le pense pas. Mais, quoi qu'il en soit, il souligne combien les Nations Unies, dans leur action, sont restées en deçà des buts magnifiques qu'elles proposaient à l'humanité au sortir de la guerre: une paix durable et universelle, la prospérité économique, le relèvement du niveau de vie tant matériel que spirituel de tous les hommes à travers le monde entier. Nul ne nierait que la responsabilité de ces lacunes ou de ces défaillances n'incombe aux nations elle-mêmes qui constituent l'Organisation, mais plus particulièrement aux Puissances qui en ont pris, de droit ou de fait, la direction et tout spécialement à celles qui ont utilisé leurs droits ou leurs pouvoirs pour servir des fins qui n'étaient pas celles de la communauté tout-entière.

81. Cela dit, il faut bien reconnaître que, quel que fût le degré de bonne volonté qui animait l'immense majorité des Membres des Nations Unies, quel que fût l'appui qu'ils trouvaient dans les services qui travaillent sous leurs ordres, les problèmes qui confrontèrent les peuples au sortir de la dernière guerre mondiale dépassaient par leur ampleur, par leur complexité, par leur diversité, les possibilités d'action de n'importe quelle organisation.

82. Au surplus, un certain nombre de ces problèmes se posaient sur des plans où une organisation internationale, conçue et placée sur le plan de l'universel, ne pouvait pas intervenir efficacement. En effet, au lendemain de la guerre, les Etats nationaux se trouvaient devant des problèmes sans nombre, dont la gravité et l'urgence étaient égales, mais qui ne pouvaient trouver leur solution que sur des plans bien différents.

83. Parmi ces problèmes, certains rentraient dans le cadre des activités propres que seul l'Etat national peut exercer avec succès à l'intérieur de ses frontières. Il en était d'autres qui, situés à l'autre extrémité de l'échelle politique, défiaient la capacité et dépassaient la compétence de n'importe quel Etat national; leur solution relevait, inévitablement et exclusivement, d'un accord entre tous les peuples du monde, recherché à l'échelon même de l'Organisation des Nations Unies.

84. Mais, entre ces deux ordres de problèmes, il y en avait, et il y en a encore aujourd'hui, un troisième, qui échappe aussi bien à l'action de l'Etat national, pris isolément, qu'à l'intervention collective des Nations Unies. Ces problèmes-là demandent, pour être résolus comme il convient, l'intervention d'organisations intermédiaires et notamment celle de groupements régionaux, dont le principe d'ailleurs a été prévu par la Charte même des Nations Unies.

85. Sans doute, la carence des Nations Unies dans certains domaines — carence momentanée ou carence tout court, peu importé — a mis particulièrement en lumière l'obligation et l'urgence de recourir à de telles organisations intermédiaires.

86. Mais, même s'il en eût été autrement et si dès le début, avec l'accord de tous, les Nations Unies s'étaient acquittées parfaitement de toutes leurs tâches sans exception, l'utilité ou la nécessité de recourir à des organisations intermédiaires n'aurait pas manqué de se faire sentir. Car ce recours est imposé par des réalités concrètes,

aux exigences desquelles il n'est pas possible de se soustraire.

87. Ce fut une des faiblesses de la défunte Société des Nations que de n'avoir pu réussir à utiliser ces forces et d'avoir, en fait, "court-circuité" les problèmes en passant directement de l'Etat national à l'Organisation universelle. Mais, quoi qu'il en soit, comme il arrive toujours lorsqu'une idée est mûre et est juste, le souci de se grouper sur le plan régional a trouvé son expression dans maintes régions du monde.

88. M. van Zeeland fait allusion à ce sujet à deux groupements de caractère fort différent et de buts très divers, mais qui illustrent la thèse qu'il expose: d'un côté, le rassemblement, dans des cadres organiques, des républiques populaires sous l'égide de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et, à l'autre bout du monde, le renforcement des liens qui constituent l'Union panaméricaine.

89. Il signale ensuite deux autres manifestations de ce besoin d'organiser les nations sur un plan intermédiaire entre l'Etat national et l'Organisation des Nations Unies et est ainsi amené à parler de l'Europe et des formes qu'y a prises la volonté populaire de rendre au vieux continent décimé par la guerre son rôle, son prestige, sa prospérité d'antan. Il rappelle qu'il a été appelé de par ses fonctions mêmes à présider certains conseils de cette nouvelle Europe, mais explique qu'il n'abordera ces problèmes qu'à titre tout à fait personnel.

90. A la faveur du Plan Marshall, dix-neuf pays bénéficièrent de l'effort fait par les Etats-Unis d'Amérique pour rétablir des conditions normales de vie, de production et d'échanges à travers le monde. Ils se groupèrent en une organisation dont les buts étaient limités, mais dont l'importance était considérable, l'Organisation européenne de coopération économique. Ce titre dit exactement ce qu'il veut dire. On y trouve, en effet, les quatre mots essentiels, correspondant à des idées qui sont à la base de toute l'entreprise et qui, selon M. van Zeeland, répondent aux besoins de l'époque moderne.

91. En premier lieu, il évoque l'idée de la coopération entre les peuples. Il est inutile d'en souligner l'importance primordiale. Chacun est convaincu que, dans le monde moderne, il n'est plus un seul Etat, si puissant soit-il, qui puisse s'isoler dans sa force et prétendre faire son bonheur sans s'occuper des autres. Sur ce point, l'unanimité est réalisée entre les hommes; mais les divergences de vues naissent lorsqu'il s'agit de s'entendre sur les méthodes propres à réaliser cette coopération ou sur les buts qu'elle doit s'assigner.

92. C'est ici qu'intervient ensuite l'idée qu'une telle coopération entre Etats, à l'heure actuelle, doit s'exercer suivant une méthode déterminée, suivant une méthode organique. De là l'expression "organisation".

93. En troisième lieu, le terme "européenne" souligne la nécessité pour l'Europe de s'organiser elle-même, c'est-à-dire au-dessus des Etats nationaux, mais en dessous de l'Organisation mondiale; c'est bien là l'idée de la région, c'est-à-dire, dans le cas présent, l'Europe.

94. Enfin, le dernier élément de ce titre complexe évoque la nécessité d'un effort particulier

dans l'ordre économique. C'est à la faveur d'un tel effort que l'on espère assurer à la fois aux nations des conditions matérielles qui renforcent leur liberté d'action, et aux peuples d'Europe le niveau de vie auquel ils ont droit dans l'état actuel de la science et de la technique.

95. L'OECE a-t-elle réussi, jusqu'à ce jour, mieux et plus complètement que les Nations Unies? M. van Zeeland ne va pas jusqu'à le dire. Il s'abstiendra d'ailleurs de formuler un jugement; mais beaucoup pensent que l'OECE n'a fait, jusqu'à présent, qu'effleurer les problèmes fondamentaux qui confrontent l'Europe.

96. Certes, par des méthodes techniques et en utilisant au mieux les possibilités d'action immédiate que la générosité éclairée des Américains mettait à sa disposition, l'OECE a permis un rétablissement de la situation matérielle qui frappe tout observateur impartial en visite à travers les vieux pays d'Europe. Mais cela ne suffit évidemment pas. L'Organisation européenne de coopération économique a devant elle une tâche magnifique et redoutable; il lui incombe de préparer et de favoriser l'intégration économique de l'Europe suivant des méthodes organiques, c'est-à-dire durables. C'est à cette tâche que, sans négliger les autres, elle va dorénavant se consacrer, espère M. van Zeeland.

97. Le représentant de la Belgique n'entend point minimiser les difficultés de cette tâche; mais, à son sens, l'heure des demi-mesures est passée. Si l'Europe veut redevenir elle-même, elle doit rétablir son économie sur des bases nouvelles. Il faut, par quelque méthode que ce soit d'ailleurs, en une ou deux étapes, mais sans délai, recréer un vaste territoire où les marchandises s'échangent et où les capitaux circulent, libérés des entraves qui les gênaient ou les immobilisaient jusqu'à présent.

98. La suppression des restrictions quantitatives aux échanges, la libération des paiements, la distribution des investissements, tous ces problèmes peuvent recevoir des solutions techniques éminemment favorables à la production des biens, c'est-à-dire conformes aux intérêts de tous, aussi bien en Europe que hors d'Europe. Il faudra sans délai, dans une politique à long terme, appliquer les solutions directes et courageuses attendues depuis si longtemps.

99. Mais la volonté de rendre à l'Europe, par une organisation véritable, solide et durable, la place dont elle jouissait avant les dernières guerres, a conduit les nations d'Europe à un acte d'une importance probablement décisive et, en tout cas, historique: la création du Conseil de l'Europe.

100. Les événements qui ont précédé la naissance de ce Conseil méritent d'être mis en lumière. Il est manifeste qu'en ce cas-ci l'opinion publique, en Europe, a précédé le désir et l'action des gouvernements eux-mêmes. Sans doute, l'organisation nouvelle est fondée sur un acte par lequel les gouvernements intéressés ont exprimé leur volonté commune. Mais, si ce pacte a pu être signé par les gouvernements, c'est parce que des congrès, issus de l'initiative privée, avaient réussi à montrer aux gouvernements, en même temps qu'au grand public, quelle était la volonté résolue, spontanée et agissante d'une large partie de l'opinion dans chacun des pays d'Europe. On peut dire de ce Conseil de l'Europe, avec plus

de vérité encore que de la plupart des autres corps établis dans les nations démocratiques, qu'il est l'expression de la libre volonté des peuples.

101. C'est ce qui explique, aux yeux de M. van Zeeland, le succès surprenant de la première Assemblée du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Une centaine d'hommes s'étaient réunis là-bas, venant de treize pays différents, représentant des tendances politiques fort éloignées les unes des autres, n'ayant entre eux aucun autre point de contact que le souci de créer l'Europe. Tout était à faire; nul n'aurait pu prévoir les réactions personnelles, les heurts d'idées, les chocs de sentiments nationaux, les difficultés de langues. Et pourtant, il n'est pas un parlementaire expérimenté qui n'ait quitté Strasbourg avec l'impression que les délibérations de l'Assemblée du Conseil de l'Europe s'étaient déroulées dans une atmosphère de haute dignité et de véritable efficacité.

102. M. van Zeeland n'entend pas émettre, de quelque façon que ce soit, une opinion sur les résolutions adoptées par l'Assemblée de Strasbourg. Celles-ci seront soumises au Comité des Ministres, conformément au statut du Conseil. Mais il paraît évident que l'esprit européen s'est exprimé lors de l'Assemblée de Strasbourg avec une force, une dignité et une hauteur telles qu'on peut être assuré que les résolutions ne resteront pas lettre morte.

103. Dans de telles circonstances, une question s'impose immédiatement à l'esprit; s'il n'y a pas, en droit, opposition entre les organisations régionales telles que le Conseil de l'Europe ou l'OECE et l'Organisation des Nations Unies, n'y a-t-il pas cependant, en fait, un danger, celui de voir leur action s'opposer ou se contrarier?

104. Quiconque a assisté ou a participé à quelque titre que ce soit aux réunions de Strasbourg ou à celles de Paris répondra facilement à cette question.

105. Les partisans les plus convaincus de l'organisation de l'Europe se rendent compte à la fois des nécessités et des limitations d'une telle organisation.

106. A maintes et maintes reprises, on a exprimé et souligné le souci de ne point répéter sur le plan régional les erreurs réitérées commises sur le plan national. Aucune région du monde ne peut s'isoler, pas plus qu'aucun Etat. La région est un intermédiaire nécessaire, mais elle ne remplit son rôle que si elle agit à la manière d'un lien entre l'Etat national et l'Organisation suprême.

107. C'est à cette condition que l'Europe vivra et accomplira sa mission politique. Tel est l'esprit qui a animé les fondateurs de la nouvelle organisation. C'est pourquoi les rédacteurs du statut du Conseil ont inséré une clause stipulant que toutes précautions seraient prises pour que les réunions des organes du Conseil de l'Europe ne gênent en rien les réunions des Nations Unies: ce n'est là qu'un détail, mais il est significatif.

108. Dans ces conditions, on peut dire que tout effort accompli en vue d'organiser l'Europe sert, directement, les fins mêmes que poursuit l'Organisation des Nations Unies, à savoir une meilleure organisation des relations entre les hommes à travers le monde entier.

109. Sans doute la création de telles organisations souligne un aspect d'un problème général qui a déjà été soulevé au cours de la présente session par certains Membres de l'Organisation, notamment par la délégation du Brésil (222ème séance), à savoir la prolifération d'organes internationaux dont l'action se chevauche.

110. Il est temps que les Nations Unies s'inquiètent de ce foisonnement et se préoccupent de rétablir de l'ordre et de la clarté, de coordonner et de simplifier. M. de Freitas Valle a cité des faits impressionnants en ce qui concerne les organismes des Nations Unies. En Europe déjà le problème est posé avec acuité; il faudra réexaminer les rôles respectifs du Conseil de l'Europe, de l'OECE et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

111. Plus tôt s'accomplira cette tâche de coordination, mieux cela vaudra. Cependant, il est préférable de voir deux organisations s'occuper du même travail, même si dans leur zèle elles risquent parfois de se gêner, que de se trouver devant une carence complète.

112. M. van Zeeland fait ensuite une observation à propos d'une des résolutions adoptées par l'Assemblée du Conseil de l'Europe à Strasbourg, d'où il voudrait tirer une conclusion générale qui intéresse un des points de l'ordre du jour de la présente session.

113. Après des travaux approfondis en commission, après une discussion générale qui s'est déroulée dans une atmosphère d'une haute dignité, l'Assemblée a approuvé, à la majorité de plus des deux tiers, une résolution tendant à créer une Cour des droits de l'homme. Ce faisant, son souci a été celui qui anime un grand nombre des représentants à l'Assemblée des Nations Unies, et qui s'est traduit dans des discussions approfondies concernant les moyens d'assurer l'application de la Charte internationale des droits de l'homme. Cela ne signifie-t-il pas que les membres de l'Assemblée de Strasbourg ont estimé que toute violation des droits fondamentaux qui appartient à la personne humaine dépasse, en tant que telle, le cadre des responsabilités ou des pouvoirs de l'Etat national? Pareille atteinte doit, le cas échéant, et sous réserve des précautions nécessaires, pouvoir être évoquée devant un organe dont l'autorité dépasse celle des Etats nationaux.

114. On ne pourrait indiquer plus clairement que toute violation de ces droits fondamentaux concerne directement la collectivité tout entière. M. van Zeeland ne peut s'empêcher de voir, dans un vote de ce genre, un progrès manifeste dans la voie de la liberté, du respect de la personne humaine, c'est-à-dire dans une voie qui mène à l'un des buts les plus élevés des Nations Unies elles-mêmes.

115. Le représentant de la Belgique croit pouvoir exprimer le sentiment qui anime tous ceux qui, depuis de longues années, ont travaillé sans relâche à l'instauration d'un ordre international plus sûr et plus juste, en disant que celui-ci ne peut exister que si à la base se trouve l'Etat national, au sommet l'Organisation des Nations Unies et entre les deux les groupements intermédiaires qui, dûment intégrés à l'action internationale, poursuivent les mêmes buts, à savoir le service de l'individu et de la collectivité.

116. Cet idéal d'organisation internationale, la Belgique n'a cessé de le poursuivre et de le servir. Elle l'a servi naguère dans le cadre de la Société des Nations; elle entend le servir maintenant dans le cadre du Benelux, dans le cadre de l'Occident, dans le cadre de l'Europe et, par-dessus tout, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

117. En conclusion, M. van Zeeland formule le souhait que, à tous les échelons de l'organisation internationale, règne le même esprit de coopération loyale et efficace entre tous les membres, le même respect des règles fondamentales de la vie des hommes en collectivité, le même souci de rechercher le légitime intérêt de chacun, mais dans le respect des intérêts des autres.

118. C'est à cette condition que les Membres de l'Organisation des Nations Unies auront la possibilité de se rapprocher peu à peu des fins suprêmes que l'Organisation s'est assignées et en deçà desquelles il ne lui sera pas permis de rester, sous peine d'échec. C'est à ce prix qu'un jour le monde connaîtra enfin la paix dans la sécurité, qu'il retrouvera la prospérité matérielle, qu'il obtiendra le relèvement du niveau de vie des masses et, cela, dans la justice sociale. Pour atteindre pareil but, il n'est pas d'effort trop grand; quels que soient les nuages qui restent amoncelés à l'horizon politique, la Belgique garde la conviction que tout effort, accompli dans la bonne direction, n'est jamais totalement perdu.

119. M. JOOSTE (Union Sud-Africaine) déclare que son Gouvernement désire que la délégation de l'Union Sud-Africaine saisisse la première occasion pour soulever un problème qui cause sans doute une réelle inquiétude à beaucoup de pays comme à l'Union Sud-Africaine, à savoir la difficulté qu'il y a, en raison de la situation actuelle des changes, de prévoir au budget national les crédits représentant la contribution à verser à l'Organisation des Nations Unies.

120. Il n'est pas dans les intentions de sa délégation de préconiser des moyens de remédier à cette difficulté qui pourraient porter atteinte au fonctionnement efficace de l'Organisation des Nations Unies. De plus, les questions budgétaires seront naturellement discutées au sein de la Commission compétente. Il désire cependant attirer l'attention, au stade actuel, sur un aspect important du problème, à savoir le fonctionnement de l'Assemblée générale et les effets de ses sessions prolongées sur les ressources en devises étrangères.

121. L'Organisation des Nations Unies fonctionne depuis approximativement trois ans et neuf mois et, bien que la session en cours soit seulement la quatrième session régulière de l'Assemblée, cette dernière s'est, en réalité, réunie sept fois. Les procès-verbaux montrent que, durant les quarante-cinq mois d'existence de l'Organisation, l'Assemblée générale a siégé pendant approximativement onze mois. Dans les cas où les gouvernements Membres ont été représentés d'un bout à l'autre des sessions par des Ministres d'Etat, accompagnés du personnel approprié, ces gouvernements ont souffert de l'absence de ces Ministres et de ces fonctionnaires qui devaient renoncer à leur tâche nationale, en moyenne pendant trois mois par an. Ces absences durent plus longtemps encore si l'on tient compte du temps nécessaire au voyage, notamment dans le cas de pays comme l'Union Sud-Africaine qui est très éloignée du lieu de réunion. Du point de vue

du temps, comme du point de vue des dépenses, le fardeau est des plus lourds, lorsqu'il est nécessaire pour un gouvernement de se faire représenter de façon convenable et lorsque l'on considère combien les fonctions et les responsabilités des Ministres d'Etat se sont accrues dans leurs propres pays du fait des problèmes nationaux qui se sont posés depuis la dernière guerre.

122. M. Jooste mentionne ces faits parce que la délégation de l'Union Sud-Africaine désire souligner, dès le début, qu'il importe que l'Assemblée s'acquitte de ses fonctions avec plus d'efficacité et de diligence. La délégation de l'Union Sud-Africaine a reçu et examiné le rapport précieux présenté par la Commission spéciale des méthodes et des procédures de l'Assemblée générale (A/937/Rev.1) et discutera, au moment opportun, les recommandations et conclusions contenues dans ce rapport. Entre temps, elle tient à signaler à l'Assemblée que son Gouvernement estime qu'il faut résister, par tous les moyens possibles, à une certaine tendance, qu'a l'Assemblée, à prolonger de façon déraisonnable la durée des sessions prévues dans la Charte. La délégation de l'Union Sud-Africaine se rend compte de la lourde tâche qui incombe à l'Assemblée et ne veut, en aucune façon, minimiser l'importance de son travail, mais, compte tenu de sa propre expérience et des difficultés très réelles qu'elle rencontre, elle se sent obligée de demander instamment aux autres représentants d'accorder à ce problème une haute priorité dans les délibérations de l'Assemblée. Il faut absolument que l'Assemblée devienne aussi efficace que possible; sa tâche et son prestige l'exigent. Toutefois, il importe de se garder de toute procédure ou tendance qui vont à l'encontre de son fonctionnement efficace. Les imperfections de l'Assemblée ne sont pas imputables à la structure de l'Organisation des Nations Unies; les causes véritables de ces imperfections sont généralement reconnues et il ne servirait à rien d'en dresser un tableau récapitulatif.

123. En dépit des divergences fondamentales qui menacent son existence même, en dépit des difficultés presque insurmontables au milieu desquelles elle a dû travailler, l'Organisation des Nations Unies a obtenu de grands résultats. Il est d'usage, lorsqu'on énumère ce que l'Organisation a effectivement accompli, de signaler les travaux du Conseil économique et social et des institutions spécialisées. Leurs progrès sont encourageants. Il faut cependant admettre qu'en insistant toujours sur les échecs de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine politique, on a tendance à réduire la portée de ce qu'elle a déjà fait. En Palestine, les hostilités ont cessé; au Cachemire, une trêve a été négociée et, dans d'autres parties du monde, on a évité des crises graves. Pour la première fois depuis la fin de la guerre, l'horizon international est moins sombre et il faut reconnaître que l'amélioration constatée est en partie due à l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation occupe une place de première importance dans les affaires internationales. On admet, d'une manière générale, qu'un monde dans lequel les nations chercheraient à vivre isolées, sans renoncer en rien à leur indépendance souveraine, tomberait inévitablement dans le chaos et la guerre, s'il n'existait pas une tribune où ces nations puissent exposer leur point de vue, discuter les problèmes qui leur sont communs et régler leurs différends.

124. D'autre part, il importe que l'Organisation des Nations Unies reconnaisse ses limitations. Sans vouloir le moins du monde minimiser l'importance des résultats qu'elle a obtenus, il faut admettre qu'elle ne saurait être toute-puissante et que — pour vaste que soit son champ d'action qui englobe les multiples domaines de l'activité humaine et le maintien de la paix — il y a des questions sur lesquelles elle ne peut se prononcer. L'Organisation des Nations Unies n'est pas un gouvernement mondial. De par son acte constitutif, les circonstances dans lesquelles elle a été créée et la nature même de ses attributions, elle ne peut être un gouvernement mondial. Une fois ce fait reconnu, la signification véritable des mesures internationales prises en dehors de l'Organisation des Nations Unies devient claire et compréhensible. Le Traité de l'Atlantique nord, le Conseil de l'Europe, et même les conversations entre M. Bevin et le comte Sforza au sujet des anciennes colonies italiennes qui ont eu lieu au début de l'année, ne constituent pas un défi à l'Organisation des Nations Unies et n'empiètent pas sur ses hautes fonctions. L'histoire montrera que ces mesures ont été prises pour compléter la tâche de l'Organisation des Nations Unies qui est de maintenir la paix et d'encourager la collaboration internationale. On n'a pas diminué l'autorité de l'Organisation des Nations Unies en jugeant nécessaire de conclure ces accords et de créer ces organismes. On a simplement reconnu, par là, que la compétence de l'Organisation a des limites et essayé, en toute sincérité, de compléter son action et de l'aider dans sa lourde tâche. Cela étant, le succès de certaines de ces mesures ne peut être mis en doute. Elles ont contribué dans une large mesure à maintenir la paix mondiale et encourager la collaboration internationale.

125. Malheureusement, ces efforts ont été l'objet, dans certains cas, de critiques destructives. Ceux qui ont accueilli avec défiance la conclusion du Traité de l'Atlantique nord et la création du Conseil de l'Europe, au lieu de les considérer comme des moyens permettant d'aboutir au but poursuivi par l'Assemblée générale elle-même, c'est-à-dire la paix internationale, ceux-là ont cherché par tous les moyens possibles à jeter le discrédit sur ces entreprises sincères.

126. Une tactique semblable est maintenant employée à l'égard du continent africain. Dans cette vaste partie du globe, menacée par les sécheresses et l'érosion, peuplée par plus de 150 millions d'habitants, dont certains sont encore au premier stade de leur développement, et dont beaucoup sont victimes de toutes sortes de maladies, en un mot dans le plus grand domaine offert aux activités humaines, des efforts ont été accomplis pour mettre en valeur les immenses régions insuffisamment développées de ce continent, pour améliorer les conditions de vie des habitants, pour assurer la conservation du continent dans l'intérêt des populations autochtones. On ne peut avoir aucun doute sur l'importance du développement méthodique et pacifique de l'Afrique. Dans le conflit entre la civilisation démocratique et les forces qui s'y opposent, l'Afrique occupe une position cruciale. Les conditions qui nécessitent une action commune immédiate en Afrique fournissent par leur nature même un champ d'action idéal au doctrinaire et au démagogue. Il n'est pas d'autre partie du monde qui ait donné autant prétexte à publicité

au sujet de la prétendue exploitation des autochtones. Nulle part on a fait des efforts plus constants et généralisés pour saboter l'important travail que les Puissances responsables ont accompli pour la mise en valeur du sol africain et le développement des populations. Ceux qui ont l'expérience de l'Afrique reconnaissent ces faits. Ils savent que le développement de l'Afrique demande de grands efforts et d'immenses sacrifices individuels.

127. Les représentants du Royaume-Uni, de la France, de la Belgique, de l'Égypte, de l'Éthiopie et du Libéria peuvent en témoigner, car leurs pays ont tous pris une part importante à cette tâche gigantesque. M. Jooste désire aussi rendre hommage au travail accompli par le Portugal, qui est, en Afrique, un excellent voisin de l'Union Sud-Africaine. Ce sont ces nations qui connaissent l'Afrique et qui ont accompli les plus grands efforts constructifs pour arracher les diverses parties de l'Afrique aux ténèbres de l'existence primitive. Ce sont ces nations qui, par leur longue expérience et leurs réalisations en Afrique, sont le mieux qualifiées pour traiter de ses problèmes particuliers.

128. L'œuvre qu'elles ont accomplie est impressionnante. De grands progrès ont été réalisés dans les domaines scientifique et technique. Depuis de nombreuses années, les Puissances installées en Afrique ont travaillé avec succès à la lutte contre les maladies de l'homme et des animaux, au développement de la fertilité du sol, de la production agricole et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Ce sont elles, également, qui ont mis fin aux luttes constantes entre tribus et qui ont instauré la paix et l'ordre dans le continent africain.

129. Pour se faire une idée de ce qui a été réalisé et de ce qui est projeté, il suffit de noter la série de conférences organisées au cours des dernières années, en vue de la collaboration technique, par les Puissances responsables de l'administration de territoires africains. Dans cette série de conférences, on peut mentionner en particulier la Conférence scientifique régionale qui doit s'ouvrir au mois d'octobre 1949 à Johannesburg. Elle a pour but principal la coordination des recherches scientifiques en Afrique et la mise en commun, à cette fin, des connaissances et des ressources naturelles et humaines. L'Union Sud-Africaine a invité les États directement intéressés par ces problèmes communs, ainsi que l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'UNESCO et le *National Research Council of America*. Cette Conférence constitue un effort sincère tenté par les nations les plus directement intéressées pour édifier sur des fondations solides l'avenir de cette partie du continent africain.

130. Malheureusement, les intentions des nations directement intéressées par les problèmes de l'Afrique ont fait l'objet d'un flot continu de critiques destructives de la part de certaines Puissances qui connaissent mal ou qui ignorent totalement les problèmes à résoudre et dont la principale préoccupation semble souvent être de semer des germes de discorde dont elles espèrent cueillir les fruits idéologiques. Il faut reconnaître que certaines critiques présentées appartiennent à une catégorie différente: leurs auteurs les ont conçues et exprimées en toute sincérité.

Mais combien de fois de telles critiques ont-elles porté la marque d'une attitude constructive dans la façon d'aborder le problème? Dans quelle mesure indiquent-elles le moyen de parvenir à ce que tout le monde souhaite voir se réaliser? Il faut engager de lourdes dépenses pour encourager l'instruction et le progrès social et pour élever le niveau de vie. Pour maintenir le niveau de vie de sa population, l'Europe elle-même, qui bénéficie d'une civilisation ancienne, a besoin d'une aide importante de l'extérieur.

131. N'est-il pas évident qu'il est infiniment plus difficile d'élever le niveau de vie en Afrique? Combien méritoire est donc l'action entreprise par les nations d'Europe occidentale, qui, malgré les privations de l'après-guerre, ont consacré une part si importante de leurs ressources, cependant fortement réduites, au progrès social de leurs territoires africains. Il y a eu là, de leur part, un sacrifice qui a été rarement apprécié à sa juste valeur. En fait, il leur a valu plus de calomnies que de louanges. Seuls ceux qui connaissent l'Afrique peuvent se rendre compte de tout ce qu'elles ont déjà accompli et de ce qu'elles continuent à faire.

132. Le problème comporte toutefois un autre aspect encore plus important. Parmi les critiques, rares sont ceux qui se rendent tant soit peu compte des difficultés immenses et des complications innombrables que suscite une adaptation rapide — et parfois trop rapide — de certains peuples africains au rythme et aux exigences de la civilisation moderne.

133. Le développement de l'industrie en Europe occidentale au XVIIIème et au XIXème siècle a immédiatement posé des problèmes sociaux presque écrasants. Ces problèmes ont été résolus mais seulement grâce aux connaissances et à l'expérience acquises pendant des siècles de vie civilisée.

134. Dans bien des parties de l'Afrique les événements suivent le même cours mais l'évolution se présente au sein de peuples dont certains n'ont dépassé le stade de la vie barbare que depuis quelques dizaines d'années et chez qui les sacrifices rituels, la sorcellerie et le fétichisme se pratiquent malheureusement encore. Le problème y a donc une portée beaucoup plus grande. N'est-il pas sage, surtout, de reconnaître qu'il faut laisser à ceux qui ont l'expérience pratique la responsabilité immédiate aussi bien que la responsabilité finale? Ils sont heureux de recevoir des conseils et d'entendre des critiques constructives mais il faut, cependant, que le pouvoir final en matière de décision leur appartienne jusqu'à ce que leurs pupilles acquièrent au même degré le sens des responsabilités. En effet, s'ils venaient à échouer, s'ils faisaient fausse route en acceptant des critiques bien intentionnées, mais malavisées, personne ne viendrait se charger de leur fardeau. L'Organisation des Nations Unies ne pourrait pas le faire, car elle n'a ni le personnel ni les moyens financiers indispensables. Si donc les pays directement intéressés venaient à échouer, non pas par suite de leurs propres faiblesses mais par suite d'une pression ou d'une ingérence étrangère sur la foi d'informations erronées, on se demande qu'elle est la Puissance, quelle est l'idéologie qui viendrait prendre leur place. Il convient d'y réfléchir sérieusement.

135. Pour conclure, M. Jooste en vient au discours prononcé par le représentant de l'Inde (222ème séance). Les remarques de ce représentant relatives à la Conférence de la Table ronde projetée entre l'Union Sud-Africaine, l'Inde et le Pakistan pour régler la question des Indiens de l'Union Sud-Africaine ont été faites en termes mesurés; elles n'en contenaient pas moins à l'égard du rôle que le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine a joué dans les discussions préliminaires une critique voilée que la délégation de l'Union Sud-Africaine n'estime pas justifiée par les faits. Le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine a donc demandé à son représentant d'exprimer son étonnement de ce qu'on ait jugé utile de critiquer publiquement le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine alors que la question fait encore l'objet de débats entre les gouvernements intéressés. De telles déclarations ne sont pas faites pour créer une ambiance favorable aux négociations souhaitées. La délégation de l'Union Sud-Africaine estime qu'il serait fâcheux que se prolonge une discussion qui est de nature à compromettre le règlement de la question.

136. Le chef de la délégation de l'Inde a fait allusion également à la question du Sud-Ouest Africain. Cette question est inscrite à l'ordre du jour. La délégation de l'Union Sud-Africaine s'abstiendra donc d'en parler jusqu'à ce que la discussion sur cette question ait été ouverte.

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

137. M. BRANA (Cuba), Président de la Commission de vérification des pouvoirs, donne lecture du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs dont le texte est le suivant:

“La Commission se composait des représentants des pays suivants: Belgique, Brésil, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Iran, République socialiste soviétique de Biélorussie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Union Sud-Africaine, Uruguay.

“La Commission a examiné les documents émanant des Etats Membres qui lui ont été soumis par le Secrétariat. Elle a constaté que les pouvoirs conférés aux représentants des gouvernements de quarante-trois Etats Membres satisfont pleinement aux conditions prévues à l'article 23 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Ces Etats Membres sont les suivants: Argentine, Australie, Belgique, Birmanie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Costa-Rica, Danemark, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Grèce, Haïti, Honduras, Inde, Iran, Irak, Islande, Libéria, Luxembourg, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, République socialiste soviétique de Biélorussie, République Dominicaine, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques, Union Sud-Africaine, Uruguay, Yougoslavie.

“Les Etats Membres suivants ont présenté des pouvoirs provisoires pour tous ou pour certains de leurs représentants: Afghanistan, Colombie, Cuba, Equateur, Israël, Liban, Paraguay, Philippines, Syrie, Turquie, Venezuela.

"Les Etats Membres suivants n'ont pas présenté de pouvoirs: Arabie saoudite, Bolivie, Guatemala, Pologne, Yémen. Leurs délégations ont fait savoir que ces documents avaient été expédiés.

"La Commission examinera en temps opportun les pouvoirs définitifs des représentants des Etats énumérés plus haut qui ont présenté des pouvoirs provisoires et de ceux dont les pouvoirs sont en cours de transmission. La Commission propose que, entre temps, ces représentants siègent provi-

soirement avec les mêmes droits que les autres représentants."

138. M. GARCÍA BAUER (Guatemala) signale que son Gouvernement a présenté des pouvoirs provisoires. Il serait donc nécessaire de modifier le rapport en ce qui concerne le Guatemala.

Le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs est adopté.

La séance est levée à 17 h. 25.

DEUX CENT VINGT-SEPTIEME SEANCE PLENIERE

Tenue à Flushing Meadow, New-York, le samedi 24 septembre 1949, à 10 h. 45.

Président: le général Carlos P. RÓMULO (Philippines).

Discussion générale (suite): discours de M. Wierblowski (Pologne), M. Santa Cruz (Chili), Sir Mohammad Zafrulla Khan (Pakistan), M. Aklilou (Ethiopie), M. Kisselev (République socialiste soviétique de Biélorussie)

1. M. WIERBLOWSKI (Pologne) déclare qu'en prenant la parole dans la discussion sur le rapport annuel du Secrétaire général il s'arrêtera tout d'abord sur la constatation faite par le Secrétaire général que la crainte de la guerre a diminué durant l'année écoulée.

2. Dix ans viennent de passer depuis le commencement de la guerre, plus de quatre ans depuis sa fin et la victoire des forces démocratiques sur le fascisme. Et voici qu'après six années de guerre sanglante et de souffrances et quatre ans de dur labeur pour la reconstruction de ce qui a été détruit par la guerre, le fait que la crainte de la guerre a diminué est considéré comme un succès.

3. Sans doute peut-on faire une telle constatation et elle est certainement justifiée. Mais on reconnaît par là même le fait tragique qu'aujourd'hui, comme ce fut le cas en 1939, les peuples vivent dans la crainte d'une nouvelle guerre, que la mort peut menacer de nouveau des millions d'êtres humains, que peuvent se reproduire les massacres et la destruction barbare des biens matériels et culturels de l'humanité.

4. M. Wierblowski représente une nation qui vient de commémorer, le 1er septembre, un anniversaire douloureux. Il y a dix ans, son pays fut bombardé sans merci et labouré par les chenilles des tanks hitlériens. L'attaque criminelle contre la Pologne marqua le début formel de la deuxième guerre mondiale, qui avait commencé effectivement bien avant.

5. L'hitlérisme, le fascisme, le militarisme japonais avaient gagné bien avant septembre 1939 de nouveaux territoires, de nouvelles positions. Ils obtenaient en même temps un appui croissant de la part des gouvernements qui étaient alors au pouvoir au Royaume-Uni et en France. L'agression allemande contre la Pologne a été le couronnement de la politique criminelle, de la politique de trahison de Munich.

6. Ce n'est pas pour rien que lord Halifax, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, avait déclaré à Hitler déjà en novembre 1937 que les membres du Gouvernement anglais étaient pleinement conscients du fait que non seulement le Führer avait beaucoup réalisé en Allemagne même, mais que l'Allemagne pouvait se considérer à juste titre comme le bastion de l'Occident contre le bolchevisme.

7. A la veille de la guerre totale pour la conquête du monde, on considérait donc l'hitlérisme comme un bastion de l'Occident. Contre qui et au nom de quoi? Les hommes d'Etat du Royaume-Uni et de la France n'avaient sur ce point aucun doute. Hitler devait devenir l'instrument et l'allié effectif dans la lutte contre l'Etat qui proclamait et essayait de réaliser la conception de la sécurité collective, contre le pays qui était prêt à venir au secours des petits Etats menacés, à les aider, et cela autrement que par une déclaration de guerre purement formelle et par une "drôle de guerre".

8. L'hitlérisme devait devenir le bélier qui détruirait cette Puissance qui, dans les jours sombres du complot criminel de Munich, avait offert une aide réelle à la Tchécoslovaquie lâchement trahie. Les divisions de SS devaient être employées contre l'Union soviétique qui était décidée à défendre, et défendait effectivement, l'autorité déclinante de la Société des Nations, et qui aspirait à voir celle-ci devenir un instrument efficace de lutte pour la paix. On reprochait à l'URSS de s'opposer à la politique pro-fasciste et antisoviétique de M. Chamberlain et de M. Daladier, à la politique des fossoyeurs de la Société des Nations. On s'entendait avec les Puissances de l'Axe Berlin-Rome-Tokio. Pour brouiller la piste, on essayait de créer une fiction de pourparlers avec l'Union soviétique. Comme le constate M. Dirksen, qui était alors ambassadeur d'Allemagne en Angleterre, l'idée de l'espace vital, du *Lebensraum*, allemand avait trouvé à Londres une entière compréhension.

9. Ce sont les peuples de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est qui devaient être les victimes de cette politique. Les gouvernements fascistes ou semi-fascistes de ces pays, émules d'Hitler, partageant entièrement les vues antisoviétiques de l'Allemagne, coupés des masses populaires et hais d'elles, sont devenus de simples pions dans un jeu qui était contraire aux intérêts

¹ Voir les Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Supplément No 1.